Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) priait sur sa monture, quelle que soit la direction qu'elle prenait ; mais lorsqu'il voulait faire la prière obligatoire, il descendait et se tournait vers la Qiblah.

Jâbir ibn 'Abdillah (qu'Allah l'agrée, lui et son père) dit : « Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) priait sur sa monture, quelle que soit la direction qu'elle prenait ; mais lorsqu'il voulait faire la prière obligatoire, il descendait et se tournait vers la Qiblah. »
[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Le Prophète (sur lui la paix et le salut) ne prenait pas la peine de descendre de sa monture pour prier lorsqu'il était en voyage ; il accomplissait la prière sur le dos de celle-ci. Ceci est corroboré, entre autres, par le récit d'ibn 'Umar rapporté par Al-Bukhârî : « En voyage, le Prophète (sur lui la paix et le salut) priait sur sa monture, quelle que soit la direction qu'elle prenait. » Quand il était sur sa monture, il priait quelle que soit la direction qu'elle prenait, tournée vers la Qiblah ou non. Par contre, s'il s'agissait de l'une des cinq prières obligatoires, il descendait et priait sur la terre, tourné vers la Qiblah, comme il est dit dans le récit d'ibn 'Umar rapporté par Al-Bukhârî et Muslim : « mais il ne le faisait pas pour la prière obligatoire. » La prière obligatoire doit absolument être accomplie sur le sol, à moins que le prieur ait une excuse, comme la pluie ou la peur d'un ennemi et, dans un tel cas, il peut prier sur sa monture. De même, celui qui est malade peut prier assis sur son lit et c'est encore plus vrai s'il craint que l'horaire de la prière ne s'achève. Ceci est appuyé par les différents textes qui enjoignent la facilité et épargnent toute gêne à cette communauté, comme le verset : {(Allah n'impose à personne une charge supérieure à ce qu'elle peut supporter)} [Coran : 2/286] et le récit prophétique : « Lorsque je vous ordonne quelque chose, faites-en ce que vous pouvez ! »

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/10643